

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 4 avril 2022 à 18H30**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 21.03.2022**  
**Affichage le 06.04.2022**

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID HENRIET, Clémence MESMIN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, Natacha BIGAN, MM Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL, M. Antoine DELACROIX, Jean-Yves LACROIX, Guy ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Guy ROUSSEAU

**1-Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 février 2022**

Le compte-rendu du 14 février 2022 est adopté à l'unanimité.

**2- Démission de M. Guillaume Vannier :**

M. Vannier a démissionné du conseil municipal pour convenance personnelle et donc de ses délégations à la communauté de communes. Mme Regad exprime sa déception. Lors de ce second mandat, elle aurait souhaité poursuivre son travail comme élu communautaire, elle avait laissé sa place à un nouvel élu.

La commune de Lamoura perd donc un représentant au sein de la Communauté de Communes.

**3- Emprunt 400 000€, choix de l'organisme prêteur**

M. Le Maire liste les organismes ayant répondu à l'appel d'offre.

Organisme-bancaire	Durée/années	Taux	Remboursement- /périodicité	Echéance-si- constante	Coût-total-du- crédit	Frais-de- dossier/commission- d'engagement
Crédit-agricole	15	1.18%	Trimestriel	7°313.21€	438°793.04€	500€
Caisse-d'épargne	15	1.27%	Trimestriel	7°332.36€	439°941.60€	0.15%-déduit-du-1 <sup>er</sup> - déblocage-de-fond
Banque-postale	15	1.58%	Trimestriel	7°500.94€	450°249.51€	400€-(0.10%-du- montant-du-contrat- de-prêt)

Le conseil décide d'emprunter auprès du Crédit Agricole qui était déjà l'organisme prêteur pour la construction de la salle polyvalente.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220201**

#### 4- Compte de gestion 2021 lotissement crêt Beloirbe

M. D. DELACROIX présente le compte de gestion de l'exercice 2021.

Pour l'année 2021, le lotissement a un excédent en investissement de 126 670,94€, un déficit en fonctionnement de 18 511,63€. L'excédent global est de 108 159,31€.

Il ne reste à payer que deux factures liées à la maîtrise d'œuvre : l'architecte et le bureau d'étude. L'excédent final devrait être d'environ 73 000€.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220402**

#### 5 – Compte administratif 2021 lotissement

M. Le Maire sort de la salle.

COMPTE ADMINISTRATIF CRET BELLOIRBE 2021

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (n-1)		138 359,14 €	20 580,48 €		20 580,48 €	138 359,14 €
Opérations de l'exercice	11 688,20 €	0,00 €	42 493,49 €		44 562,34 €	44 562,34 €
<b>TOTAUX</b>	<b>11 688,20 €</b>	<b>138 359,14 €</b>	<b>63 073,97 €</b>		<b>44 562,34 €</b>	<b>182 921,48 €</b>
Résultats de clôture (n)		126 670,94 €			2 068,85 €	0,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>11 688,20 €</b>	<b>138 359,14 €</b>	<b>63 073,97 €</b>		<b>44 562,34 €</b>	<b>291 080,79 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 670,94 €</b>	<b>18 511,63 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>108 159,31 €</b>

M. Dominique DELACROIX présente le compte administratif du crêt Beloirbe pour l'exercice 2021.

Le compte administratif est identique en dépenses et recettes au compte de gestion.

Le compte administratif 2021 du crêt Beloirbe est adopté.

Délibération adoptée : **N°39275220403**

#### 6 – Budget primitif 2022 lotissement

M. D. DELACROIX présente le budget du lotissement.



BUDGET PREVISIONNEL 2022 LOTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		DM	Réalisé	RECETTES		DM	Réalisé
0002 Déficit N-1	18 511,63			R002			
6015 Achat terrain				7015 Vente de terrain			
6045 Etudes	6 555,00			76			
605 Travaux				758 apurement centimes TVA	2,00		
611 Frais agence immobilière	-						
658 apurement centimes TVA	2,00						
66111 Intérêt réglés à échéance	82,00						
658 Charges diverses							
608/043 Frais accessoire	1 000,00			796/043 frais accessoire	1 000,00		
042-7133 Variations des encours de prod							
042-71355 Variation des stocks				042-71355 Variation des stocks	25 148,63		
023 virement section investissement							
<b>sous total</b>	<b>26 150,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous total</b>	<b>26 150,63</b>		<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
001 déficit d'investissement				001 excédent d'investissement	126 670,94		
16-1641 Remboursement d'emprunt	28 000,00			16-1641 Emprunt pour équilibre			
168748				001 virement de la section de fonct			
020 Dépenses imprévues	73 522,31						
040-3351 Encours production terrain				16-168748 Remboursement d'emprunt			
040-3354 Encours production études				040-3351 Encours production terrain			
040-33581				040-3354 Encours production études			
040-3555 Produits finis -terrains	25 148,63			040-3555 Produits finis -terrains			
040-33586 Frais annexes financiers				040-33586 Frais annexes financiers			
<b>sous total</b>	<b>126 670,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous total</b>	<b>126 670,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CUMMULES</b>	<b>152 821,57</b>			<b>CUMMULES</b>	<b>152 821,57</b>		

En 2022, la collectivité remboursera par anticipation le solde du prêt au Crédit Mutuel, à noter que le remboursement par anticipation est soumis à une pénalité de 5% du solde.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220404**

### 7 – Déclassement parcelle section AP N°524

La bande de terrain (nouvellement nommée AP 524) appartient à la commune et fait partie du domaine public. M. Grossiord qui est propriétaire de la parcelle AP 48 souhaite l'acheter afin de construire un garage.

Pour effectuer la vente, la parcelle d'une superficie de 117m<sup>2</sup> doit être déclassée du domaine public pour être cadastrée AP 524. (Géomètre Colin)

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220405**

### 8 – Vente à M. Grossiord parcelle section AP N°524

La commune vend à M. Grossiord la parcelle AP 524 d'une superficie 117 m<sup>2</sup> pour un prix de 30€ le m<sup>2</sup> soit un montant de 3 510€. Acte notarié à réaliser par Maître Buscoz.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275220406**

### 9 – Eclairage public

Mme BIGAN rappelle que le programme de rénovation de l'éclairage public est élaboré avec le SIDEK. Le rapport privilégie 3 zones de travaux :

- Le chemin de l'Anversis : 4 lampadaires sont présents et fonctionnent au mercure. Ils pourraient être remplacés par des leds, le dernier serait retiré.
- La rue de la clé des champs : 4 éclairages « boules » seraient remplacés par des éclairages leds orientés vers le sol.

- Rue des Selmenbergs vers la ferme de M. Fournier Mottet : le lampadaire pourrait être retiré.  
Le chiffrage annoncé s'élèverait à 7 600€ dont 3 800€ à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par le Sidec.

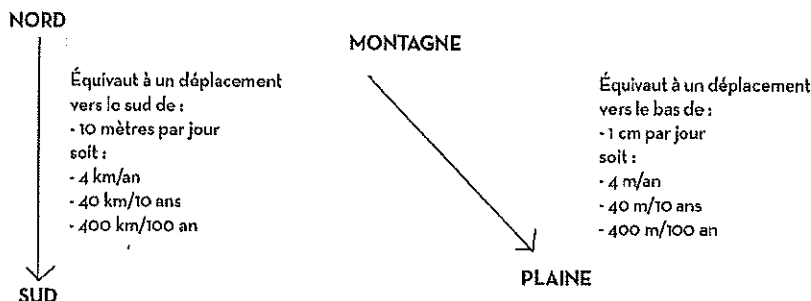
Mme BIGAN souhaite également que le conseil se positionne sur les éclairages route de Prémanon entre la pharmacie et le parking de la Serra.

M. Le Maire propose qu'une réunion travaux se réunisse, se déplace sur le terrain afin d'entériner les modifications et les proposer au prochain conseil.

## 10 – Questions diverses

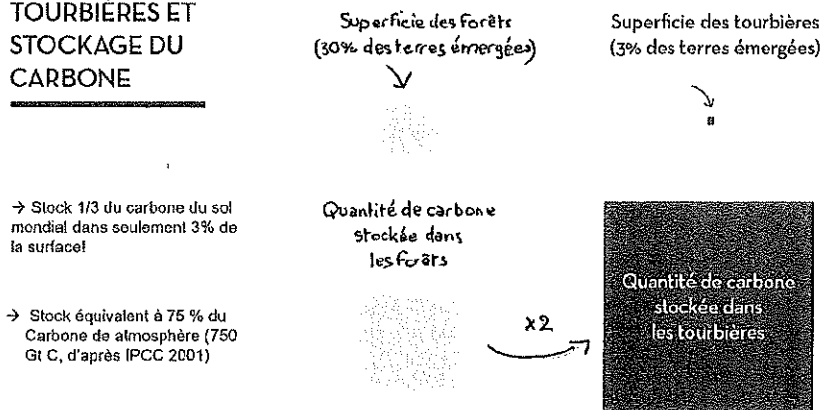
- Mme Marie-Claire ROBEZ MASSON souhaite acheter une bande de terrain (une noue) appartenant à la commune afin de construire un garage. Le Conseil municipal donne son accord de principe pour une vente à 30€ le m<sup>2</sup>, Mme Robez Masson supportera une servitude pour le passage des tuyaux d'évacuation des eaux pluviales.
- Mme BIGAN apporte des précisions concernant la préservation et la réhabilitation des tourbières et des cours d'eau dans un futur programme « life climat » :

### EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE JURA



Source : Observatoire météorologique de Besançon

### TOURBIÈRES ET STOCKAGE DU CARBONE



Source : Grégory Bernard-FCEN/PRT

- M. Le Maire indique qu'il a proposé un appartement en préfecture pour accueillir une famille ukrainienne et soumis l'idée d'utiliser le village vacances comme site d'accueil. Il n'a depuis aucune nouvelle.
- Les travaux de la crèche avancent, le mobilier a été choisi et commandé auprès de l'entreprise française Dailot.  
Natacha Bailly a été embauchée comme directrice des crèches Lamoura/Septmoncel.
- La commune a payé la cotisation au parc : 2.93€ par habitant, soit 3 990€.
- Concernant l'hôtel de la Spatule, le permis de construire déposé a été accordé.
- Le nettoyage de printemps se fait traditionnellement à la même date que celui organisé par Les Rousses et la Sogestar. La date n'est pas encore connue. L'opération pourra être associée à la journée de conservation des espaces naturels.
- Concernant le changement de chauffage de la maison forestière, seuls 2 devis sont arrivés en mairie. Lors de la séance du 6 décembre 2021, il avait été décidé d'abandonner le fioul et d'étudier des alternatives. Ce dossier sera représenté au conseil dès que nous serons en possession de toutes les solutions possibles et de leurs coûts.
- Sandrine Deffontaine est embauchée par la maison de l'enfance pour pallier aux besoins ponctuels au sein de la cantine et du périscolaire.
- Une fuite d'eau a eu lieu dans un appartement au-dessus de la bibliothèque entraînant des dégâts importants au niveau de la périscolaire. Un constat amiable a été rédigé et transmis à notre assureur Groupama.
- Dans le cadre du projet de BoMAT (Bouquet de Mobilités Alternatives pour tous dans le Haut-Jura) un dispositif est porté par le CPIE du Haut-Jura concernant la réparation de vélos. Une journée peut être programmée sur Lamoura. Voir si celle-ci peut être fixée lors d'une autre manifestation dans le village.
- Une horloge doit être installée sur le panneau lumineux afin de l'éteindre la nuit.

La séance est levée à 20h15,

La prochaine réunion se tiendra le lundi 2 mai.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR

Le secrétaire,  
Guy ROUSSEAU